

**FICHE D'AUTO - ÉVALUATION**  
destinée aux familles  
Année scolaire 2012-2013

Cette fiche doit vous permettre de déterminer si vous pouvez, éventuellement, bénéficier d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée EN VUE DE CONSTITUER UN DOSSIER de demande de bourse auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Le droit à bourse est déterminé en fonction de la situation de la famille, exprimée en points de charge, et de ses ressources.

**SITUATION DE LA FAMILLE EXPRIMÉE EN POINTS :**

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	Par enfant à charge supplémentaire
Points de charge	9	10	12	14	17	20	23	26	29	32	35	+ 3 points



Reportez le nombre de points correspondant (chiffre situé sous le nombre d'enfants), ici →

**Pour toute réponse affirmative aux questions suivantes, entourez le nombre de points correspondant à votre situation**

Candidat boursier déjà scolarisé en classe de lycée* ou y accédant à la rentrée 2012 <i>*classe de lycée (seconde à terminale ou CAP/BEP) (Voir a) en bas de page)</i>	<b>2</b>
Candidat boursier pupille de la Nation ou justifiant d'une protection particulière	<b>1</b>
Père et mère du candidat boursier ayant tous deux une activité professionnelle (Voir b) en bas de page)	<b>1</b>
Conjoint en arrêt de travail pour longue maladie ou affection de longue durée	<b>1</b>
Conjoint percevant une pension d'invalidité ou l'AAH ET n'exerçant pas une activité professionnelle	<b>1</b>
Ascendant à charge au foyer atteint d'un handicap ou d'une maladie grave	<b>1</b>
Enfant au foyer âgé de moins de 20 ans atteint d'un handicap permanent ET n'ouvrant pas droit à l'AEEH	<b>2</b>
Père ou mère élevant seul un ou plusieurs enfants	<b>3</b>
<b>Faites le total des points de charge correspondant à la situation de la famille :</b>	

**RESSOURCES DE LA FAMILLE :**

Reportez le revenu fiscal de référence figurant sur votre avis d'impôt 2011 relatif aux revenus de 2010.

**REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :** €

Au total des points que vous avez trouvé, correspond un plafond de ressources (voir ci-dessous).

Si votre revenu fiscal de référence est inférieur ou égal au plafond correspondant au nombre de points de charge obtenu, **vous êtes invités à VOUS PRÉSENTER** auprès du secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant pour constituer un dossier.

**Barème pour 2012-2013**

Total des points de charge	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>11 462</b>	<b>12 736</b>	<b>14 009</b>	<b>15 283</b>	<b>16 556</b>	<b>17 830</b>	<b>19 104</b>	<b>20 377</b>	<b>21 651</b>	<b>22 924</b>	<b>24 198</b>

Total des points de charge	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>25 471</b>	<b>26 745</b>	<b>28 018</b>	<b>29 292</b>	<b>30 566</b>	<b>31 839</b>	<b>33 113</b>	<b>34 386</b>	<b>35 660</b>	<b>36 933</b>	<b>38 207</b>

Total des points de charge	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41
Plafond des ressources de 2010 au-dessous duquel une bourse pourra être accordée.	<b>39 481</b>	<b>40 754</b>	<b>42 028</b>	<b>43 301</b>	<b>44 575</b>	<b>45 848</b>	<b>47 122</b>	<b>48 396</b>	<b>49 669</b>	<b>50 943</b>	<b>52 216</b>

**N.B.-** Toutefois, si votre situation familiale a évolué depuis 2010 (décès, perte d'emploi,...) entraînant une diminution des ressources par rapport à 2010 il est conseillé de remplir un dossier.

\*\*\*\*\*

a) ces 2 points sont attribués uniquement pour l'élève pour lequel la bourse est demandée

b) par activité professionnelle, il faut comprendre revenus (salaires, revenus commerciaux, agricoles, etc....) ou Indemnités Pôle Emploi